
Deuxième Session, Seizième Parlement, 18 George V, 1928

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA.

BILL 2.

Loi ayant pour objet de régler l'exportation de
l'énergie électrique.

Réimprimé selon une proposition de modification au
comité permanent des Chemins de fer, canaux, et
lignes de télégraphe.

M. STEWART,
(Leeds).

OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI